



Commune de
MANTHES



COMMUNIQUE de PRESSE

des communes d'Epinouze, Manthes et Moras-en-Valloire
concernant l'ISDND des Grises à Saint-Sorlin-en-Valloire

Dans un article du 23 février 2018 publié dans le Dauphiné Libéré, le Conseil Municipal de Saint-Sorlin-en-Valloire prétend être favorable à une ultime extension de l'ISDND des Grises avec l'accord des communes environnantes, de la communauté de communes et de la Préfecture.

Cette déclaration est malheureusement fautive et la commune de Saint-Sorlin, en dépit des apparences, ne cesse d'empêcher toute évolution positive sur ce dossier.

L'ISDND des Grises a fermé ses portes le 31 décembre 2016 suite au nouveau document d'urbanisme voté par la commune de Saint-Sorlin. Celui-ci classe en effet en zone naturelle les terrains de l'ISDND destinés à être utilisés par le SYTRAD dans un bail signé en 2008 avec les quatre communes co-proprétaires du site (Epinouze, Manthes, Moras et Saint-Sorlin).

Cette fermeture a de lourdes conséquences financières pour les communes concernées qui n'ont eu d'autre choix que de contester en justice la position solitaire de Saint-Sorlin.

La communauté de communes et la Préfecture ont tenté de raisonner en vain les élus saint-sorlinois.

Un compromis était en passe d'être trouvé en mai 2017 avec une liste de déchets inertes et non odorants que le conseil municipal de Saint-Sorlin devait approuver. Il était convenu de travailler par casiers successifs sans excéder le périmètre du bail actuel signé par les quatre communes. Un projet photovoltaïque avait aussi été proposé sur les anciens casiers aujourd'hui fermés.

A ce jour, le Conseil Municipal de Saint-Sorlin refuse de se prononcer sur la proposition qui lui a été soumise. Il demande que ne soit ouvert qu'un « ultime casier », ce qui reviendrait à une diminution significative du périmètre du bail en vigueur que les élus saint-sorlinois savent irréaliste, car non viable économiquement et n'offrant pas une capacité d'exploitation suffisante dans la durée.

Il refuse enfin d'étudier le projet photovoltaïque qui lui a été proposé.

Les communes de Manthes, Epinouze, Moras-en-Valloire, tout comme la communauté de communes Porte de DrômArdèche, le SYTRAD et la Préfecture de la Drôme, ne peuvent que regretter cette posture mais restent ouverts à de nouveaux échanges constructifs.